

Date de dépôt : 11 avril 2018

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon :  
Au DIP, les victimes d'abord ! Suite...

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Y aura-t-il OUI ou NON une enquête administrative sur les dysfonctionnements, notamment au Collège de Saussure entre 1980 et 2017, qui ont eu pour conséquences que des jeunes femmes qui se disent victimes d'abus d'enseignants ne se sont pas senties suffisamment soutenues par la hiérarchie, notamment du collègue, et du DIP qui n'a pas relayé leur parole, voire dénoncé les faits au procureur, le cas échéant au titre de l'article 33 LACP ?*

### RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 21 mars 2018, sur proposition du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après : DIP), le Conseil d'Etat a décidé de confier à deux experts un mandat pour conduire une analyse indépendante sur la gestion au sein du DIP des affaires impliquant des collaborateurs du DIP et portant sur des allégations d'atteintes à l'intégrité sexuelle des élèves.

Cette analyse devra porter sur la période durant laquelle M. Tariq Ramadan était collaborateur du DIP et sur la situation du collège de Saussure depuis sa création. Enfin, le mandat sera élargi au traitement de situations par le DIP au cours de ces trente dernières années. Cette analyse, couvrant une large période, devra établir les dysfonctionnements éventuels dans la gestion des cas et vise également à recommander des pistes d'amélioration pour remédier aux défauts constatés.

Les témoins et victimes pourront s'adresser aux experts s'ils souhaitent se faire entendre. Une levée générale du secret de fonction est par ailleurs autorisée par le Conseil d'Etat s'agissant des collaboratrices et collaborateurs du DIP.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP